

MAIRIE DE LEMBACH

COMMUNE ASSOCIEE DE MATTSTALL



Lembach

**ARRÊTÉ MUNICIPAL
TEMPORAIRE
PORTANT SUR LA CIRCULATION
N° 4 / 2026**

Le Maire de la Commune de LEMBACH,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;

VU la demande de l'Entreprise « **PAUTLER** » sise 13, rue d'Eschbach-BP 19 67580 MERTZWILLER en date du 15 janvier 2026 qui souhaite procéder à des travaux pour le compte de **STRASBOURG ELECTRICITE RESEAUX 67110 REICHSHOFFEN** ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité publique pendant les travaux ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Travaux entre le numéro 1 et 4 de la rue André Maginot qui va gêner la circulation, les travaux débuteront le mercredi 21 janvier 2026 pour une durée de dix (10) jours calendaires. L'accès restera possible à tous les riverains pendant la durée de l'intervention et pendant les horaires de travail 7 heures à 17 heures.

ARTICLE 2 :

La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place par la l'Entreprise PAUTLER, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux, sous contrôle des services de la Commune.

Elle sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 modifiée et complétée.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de LEMBACH (67510).

- Monsieur le Maire de la commune de LEMBACH

Copie adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de LEMBACH/ WOERTH
- Information transmise :
 - Au SDIS
 - À la Communauté de Communes de Sauer Pechelbronn
 - À l'Entreprise PAUTLER
 - Au SMICTOM / SITA

Fait à LEMBACH, le 21 janvier 2026

Le Maire,

Christian TRAUTMANN

